

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché de clientèle pour la maintenance de sanitaires publics
autonettoyants sur la Ville de Nouméa

P.J. : 1 projet de délibération

La Ville de Nouméa a pour objectif constant d'améliorer le cadre de vie des Nouméens.

Pour ce faire, elle met à disposition de ses administrés des sanitaires autonettoyants sur son espace public. Au vu du niveau de fréquentation observé, ces équipements font l'objet d'un entretien régulier, au travers d'un marché de maintenance de sanitaires publics autonettoyants.

Il convient donc de lancer un appel d'offres en vue de conclure un marché pour la maintenance de sept sanitaires publics autonettoyants sur la ville de Nouméa, d'une durée de trois ans.

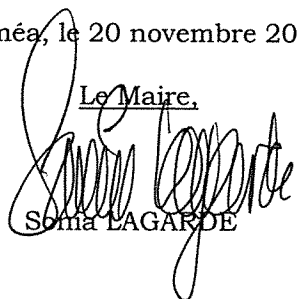
Le coût prévisionnel annuel global de ce marché pour 2020 est estimé à 18.000.000 F/CFP, soit 54.000.000 de F/CFP sur trois ans.

Il est proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire ou son représentant à signer le marché de clientèle correspondant avec le soumissionnaire proposé par la Commission d'Appel d'Offres.

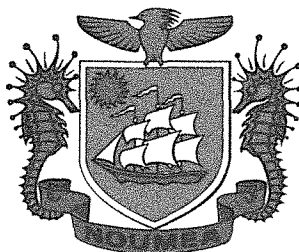
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 20 novembre 2019

Le Maire,


Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

20 DEC. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 17 décembre à 17 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Patrick SENS
DATE DE CONVOCACTION	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
11.12.2019	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle LAFLEUR
	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Félicia BALLANGER
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Charles ERIC
11.12.2019	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Mireille LEVY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Janine BAJON	Mme	Paule GARGON

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
conseillers en exercice	: 53	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
		Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 40	M.	Christophe OBLED	Mme	Sonia BACKES
Nombre de votants	: 46	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
(6 procurations)		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Angélo PITO
		Mme	Jinezi Annie QAEZE		

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

autorisant la signature du marché de clientèle pour la maintenance de sanitaires publics
autonettoyants sur la Ville de Nouméa

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 DEC. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/239 du 20 novembre 2019,

La commission conjointe de l'urbanisme, des transports et de l'intercommunalité / de l'environnement et du Développement Durable entendue ~~en séance du 29 novembre 2019~~,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

20 DEC. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer le marché de clientèle à intervenir avec le soumissionnaire proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour la maintenance de sanitaires publics autonettoyants sur la Ville de Nouméa.

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre la maintenance de sept sanitaires publics autonettoyants sur la ville de Nouméa.

ARTICLE 3 /

Le coût prévisionnel annuel global de ce marché pour 2020 est estimé à 18.000.000 de F/CFP, soit 54.000.000 de F/CFP sur trois ans.

ARTICLE 4 /

La dépense est imputable au budget de la Ville.

ARTICLE 5 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 17 DEC. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

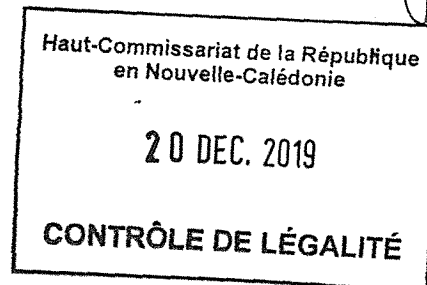
NOUMEA, LE 19 DEC. 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.E.P. (D.E.S.U.)	- 1
AFFICHAGE	- 1



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 20 DEC. 2019
au Commissaire Délégué
et notifié le
et / ou publié le 24 DEC. 2019
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire
Chargé de la coordination municipale,
de l'action éducative, de la vie des quartiers
et de l'insertion.